Chenillé-Champteussé

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 30 MAI 2023 À 20 HEURES 30

L'an deux mil vingt-trois, le trente Mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU - Maire.

Présents : M. Guy CHESNEAU, Mme Virginie DUGAST, M. Pierre-Yves VIGNAIS, Mme Jacqueline COTTIER, M. Étienne de ROUGÉ, Mme Bernadette BAUDRAIS, M. Pierre-Alexis BERNADEAUX, Mme Edwina PIVERT (à partir des questions diverses), M. Olivier de ROUGÉ.

Absents excusés : M. Jean-Pierre BOUVET, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, M. Marc DERENNES, M. Patrick CRONIER, Mme Edwina PIVERT (des délibérations DCM n° 2023-05-01 à DCM n° 2023-05-05)

Absents : M. Marc BOUVET, M. Denis GUÉMAS.

Pouvoirs : M. Jean-Pierre BOUVET a donné pouvoir à M. Guy CHESNEAU, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN a donné pouvoir à M. Pierre-Alexis BERNADEAUX, M. Marc DERENNES a donné pouvoir à Mme Jacqueline COTTIER.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexis BERNADEAUX.

Date de la convocation : 12 Mai 2023
Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 09
Votants : 12 dont 03 pouvoirs

Approbation du compte-rendu de la séance du 04 Avril 2023 qui ne donne lieu à aucune observation.

DCM 2023-05-01 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2022/2023 pour les enfants domiciliés dans la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits nécessaires au règlement des frais de fonctionnement des écoles selon l'état ci-dessous.

Ecole Publique LE LION D'ANGERS - Art 62878	2 000,00 €
2 enfants x (estimation)	2 000,00 €

Ecole Publique THORIGNE d'ANJOU - Art 62878	4 882,52 €
Maternelle – 3 enfants x 1 433,84 €	4 301,52 €
Primaire – 1 enfant x 581,00 €	581,00 €

SIUP Chambellay - La Jaille - Art 62878	4 357,89 €
4 enfants x 1 089,47 €	4 357,89 €

Ecole Montreuil sur Maine - Art 62878	2 586,00 €
3 enfants x 860,00 €	2 586,00 €

Ecole de Querré - Art 62878	725,08 €
1 enfant x 725,08 €	725,08 €

TOTAL	14.551,49 €

Les sommes correspondantes sont inscrites au budget 2023.

DCM 2023-05-02 - DEMANDE DE SUBVENTION RAVALEMENT DE FAÇADES

Considérant la délibération en date du 04 Juillet 2016 relative à l'octroi d'une aide financière aux personnes qui réalisent des travaux de ravalement de façade ou de réfection de toiture à l'intérieur des périmètres classés.

Vu la demande formulée par Monsieur et Madame Stéphane DIARD pour le ravalement de façades de leur maison d'habitation sis, 2, Impasse de la Rue à Champteussé sur Baconne commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,

Vu le devis établi par l'entreprise LESURTEL Ravalement – 2, rue de la Forge – Montguillon 49500 Segré en Anjou Bleu d'un montant de 8.292,38 euros TTC

Considérant que cet immeuble se situe dans le périmètre classé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention suivante :

-maison d'habitation 550 euros

Correspondant au montant plafonné accordé à Monsieur et Madame Stéphane DIARD pour le ravalement de façades de leur maison d'habitation sis, 2, Impasse de la Rue à Champteussé sur Baconne commune déléguée de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ,

Charge Monsieur le Maire de procéder au règlement de l'aide financière sur présentation des factures acquittées, la dépense étant inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2023.

DCM 2023-05-03 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU S.I.E.M.L. POUR LES OPÉRATIONS DE RÉPARATION DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ (Chenillé-Changé) décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV095-22-36 Suite demande SIEML - Remplacement armoire C1 - Le Bourg

- Montant de la dépense : 3170,72€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2378,04€ Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ (Chenillé-Changé)

Le Comptable de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ (Chenillé-Changé)

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

DCM 2023-05-04 – APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ;

CONSIDÉRANT que dans l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes;

CONSIDÉRANT la première procédure lancée en 2021 et se terminant en juin 2023 concernant la maintenance des matériels et Systèmes de Sécurité Incendie intercommunaux et communaux ;

CONSIDERANT le souhait de renouveler l'accord-cadre ;

CONSIDERANT que les communes mutualisées et la CCVHA confirment ici leur souhait de relancer un groupement pour le renouvellement de cet accord-cadre ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

1. Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération.
2. Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de maintenance des matériels et Systèmes de Sécurité Incendie intercommunaux & communaux.
3. Autorise la signature de ladite convention pour une durée de quatre ans (1 an renouvelable 3 fois) ainsi que de ses éventuels avenants.

4. Autorise le Président de la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée.
Autorise la relance d'une procédure en cas d'infructuosité

DCM 2023-05-05 – FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CHEMIN RURAL DÉSAFFECTÉ DESSERVANT LE LIEU-DIT « LE CHÊNE VERT » COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHAMPTEUSSÉ SUR BACONNE

Monsieur le Maire expose les faits :
La procédure concernant la désaffectation d'une portion du chemin rural desservant le lieu-dit du Chêne Vert sur la commune déléguée de Champteussé sur Baconne ayant été réalisée conformément aux textes en vigueur ; la procédure de cession de cette portion de chemin peut être envisagée.
Au préalable il convient de fixer le prix de vente.
Vu l'avis des domaines évaluant le mètre carré entre 0.20 € et 0.40 € ;
Considérant que la surface totale des parcelles à céder est de 39 ares 57 ca.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente en se basant sur l'estimation la plus haute des Domaines, soit 0,40 euros du mètre carré.
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix à 0,40 euros le mètre carré soit 1.582,80 euros pour la parcelle à céder d'une superficie 39 ares 57 ca.

20 H 53 – Arrivée de Madame Edwina PIVERT

Questions diverses

Compte-rendu des commissions
Les responsables des commissions ci-dessous présentent un compte rendu :
-Bâtiments :

- Projet de rénovation et restauration du logement 1, rue du Pilori à Champteussé sur Baconne, rencontre de deux maitres d'œuvres. En attente des devis. Proposition aux membres du Conseil Municipal de visiter le logement.

-Communication :

- Rappel spectacle Frigo Opus 2 sur les bords de la Mayenne à Chenillé-Changé le 04 Juin 2023 organisé par la commission culture de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou. Il est regretté le manque de publicité sur les journaux.

-Action sociale :

- Le repas des Aînés aura lieu le Samedi 07 Octobre 2023 à 12 heures à la Table du Meunier à Chenillé-Changé.
- Maintien du repas annuel. En 2024, une réflexion sera engagée afin de décider de l'âge requis permettant de bénéficier du repas
- Réflexion sur la remise du colis : la commission action sociale a émis un avis pour l'arrêt de la remise du colis à partir de 2024. Le Conseil Municipal, après un tour de table, suit la décision de la commission.
- Le CIAS risque de ne plus proposer de sorties culturelles. De fait, la commission va réfléchir à transférer une partie du budget affecté aux colis à l'organisation d'activités et de sorties en direction des ainés.

- Réflexion sur les aides éventuellement accordées aux personnes en difficultés vu la conjoncture actuelle.

-Maisons fleuries :

- Chaque habitant a reçu un courrier pour participer au concours des maisons fleuries.
- Afin de limiter l'arrosage, le fleurissement de l'été 2023 sera composé de plantes annuelles et vivaces

Information est donnée :

*Arrêt projet PLU commune déléguée de Querré

*Etang de la Chapelle : Passage de la Police de l'Eau le 20 mai 2022, les pompes étaient en fonction alors que celles-ci auraient dû être arrêtées. Ils ont demandé un arrêt immédiat des pompes, Monsieur Pierre-Yves Vignais a exécuté. Monsieur le Maire et les utilisateurs pour le pompage de l'étang ont été convoqués par la Police de l'Eau. Monsieur le Maire a dû se présenter le 11 Mai 2023 en tant que témoin.

*Championnat de France Handisport Paracyclisme du 09 au 11 juin 2023 dont passage à Champteussé sur Baconne le Dimanche 11 juin 2023 de 8 h à 12 h 30 – circulation et stationnement interdit rue du Pilori, rue du Lavoir et rue de la Martinière sauf véhicules de secours dans le sens de la course

*Prochaine réunion CM

- le Vendredi 09 juin 2023 à 19 h 30
- le Mardi 11 Juillet 2023 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures dix minutes.

Le Maire,

Guy CHESNEAU

Le Secrétaire de Séance,

Pierre-Alexis BERNADEAUX

Affiché le 14 Septembre 2023